

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20262901_07/039
	Du 29 janvier 2026 à 18 heures 30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 23 De Votants : 25 Absents ayant donné procuration : 2 Absents excusés sans procuration : 1 Absents non excusés sans procuration : 1 Objet : Convention de regroupement pour le dispositif « Passeports été » 2026	L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Christian ANDRE ; Florence DUSSAUT ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Sophie GIMENO ; Guillaume BARAGNON ; Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Sophie LINGERAT ; Antoine GIRON ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Marcel DESPROGES Etaient absents excusés avec procuration : Agnès GHELFI pouvoir à Sophie ESCUDIER ; Marion BERLINE pouvoir à Jean-Luc CHAILAN Etaient absents excusés sans procuration : Alice BROSSETTE Etaient absents non excusés sans procuration : Laurence MARTIN

Madame Catherine LAPIERRE, Rapporteur,

Propose de reconduire pour l'année 2026, le dispositif « Passeports été » mis en place par la ville de Nîmes, dans le cadre de sa politique d'animation destinée aux jeunes âgés de 13 à 23 ans durant les vacances d'été.

Au vu du nombre total de passeports recensés pour l'ensemble des communes intéressées, le coût du passeport est estimé entre 50€ et 60€.

Il est proposé de retenir **31** unités, et d'approuver la convention de groupement correspondante destinée à formaliser les modalités de mise en œuvre.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITE** des membres présents

VALIDE La convention de regroupement pour le dispositif « passeports été » ;

RETIENT 31 passeports été pour l'année 2026 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 30 janvier 2026

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance
Catherine LAPIERRE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>